



COMMUNE DE SAVIESE

Conseil communal

NOUVELLES COMMUNALES

Aperçu des décisions du Conseil communal du 4 novembre 2020

Le Conseil communal a validé le report de la réalisation de la fresque de la Maison de Commune (façade est) au printemps 2021 (dès que les conditions le permettront).

Le Conseil communal a noté que pour la fresque de Binii (projet Art Valais) des plaques explicatives, au nombre de 3, seront posées pour apporter des informations de base sur cette réalisation et un QR code permettra l'accès à des informations plus précises.

Le Conseil communal a adhéré au projet de réaliser dans l'espace Focus de la Maison de Commune une exposition croisée "silhouettes bucoliques: Frédéric Rouge et l'Ecole de Savièse", de septembre 2021 à juillet 2022, en collaboration avec l'espace Graffenried, Aigle.

Le droit de cité de Savièse a été délivré pour les demandes suivantes :

- M. Daniel Andrade Esteves,
- M. Joao David Andrade Esteves,
- Les époux Nicolas Huet et Emmanuelle Chaussinand, ainsi que leur fils, Mathis Huet,
- Mme Sylvie Clavelier,
- M. Simone de Blasi,
- Mme Cristelle Gilles,
- Mme Maria Dubuis,
- M. Marciano Girao de Albuquerque,
- Les époux Gilles Heyd et Marilynne Heyd,
- Les époux Jacques Moreau et Francine Hupet, ainsi que leur fils, Louis Moreau,
- Les époux Pascal Tritz et Mme Anne Remy, ainsi que leurs enfants, Basile Tritz et Mathias Tritz,
- M. Joao Paulo Pinto Andrade,
- M. Cédric Populus,

Le Conseil communal a adjugé à Waimed le contrôle des aspects énergétiques des demandes d'autorisation de construire.

Les résultats de l'élection au Conseil communal du 18 octobre dernier annonçaient un 5ème élu à désigner pour le PDC de Savièse. Fort de ce qui précède, les mandataires de la liste de ce parti ont, à l'unanimité, validé la proposition du comité du PDC de Savièse de désigner Mme Marie Zuchuat, actuellement vice-juge, comme la 5ème élue PDC. Le Conseil communal souhaite à Mme Marie Zuchuat beaucoup de plaisir dans sa future fonction de conseillère communale.

Le Conseil communal a validé la pose des signalisations suivantes :

- **Chemin des Bisses**
pose du signal d'indication 4.09 « impasse » - coordonnées : 2'593'438 – 1'123'777
- **Route des Colantzes**
pose du signal de prescription 2.50 « interdiction de parquer » avec la plaque complémentaire « excepté dépose d'ordures » - coordonnées : 2'592'953 – 1'121'492
- **Route du Caro**
déplacement du signal indicateur de direction « Le Baladin » - coordonnées 2'593'019 – 1'121'711